REGLEMENTS PARTICULIERS, Saison 2010 / 2011 : D1 CADETTES PRE-REGIONALES

ART. 1

Le Comité Départemental du Nord organise, pour la saison 2010 / 2011, un Championnat D1 CADETTES PRE-REGIONALES.
Le nombre de poules est fixé à 2, de 10 équipes, appelées 0D1CA1F A – B

L'horaire officiel des rencontres est fixé au *Samedi 18h30.*

Il ne sera accordé aucune dérogation pour les rencontres de la dernière journée du Championnat : Art 18.5 des règlements généraux du CDNBB

Les Clubs devront être en règle avec les Articles 1 & 3 des règlements Départementaux, et régulièrement qualifiés au terme de la saison 2009/ 2010.

Un club ne peut avoir qu'une seule équipe engagée à ce niveau de compétition (voir Art.3.10).

ART. 2

Les équipes classées 1ère des poules A, B accèdent au Championnat REGIONAL, lors de la saison 2011 / 2012

ART. 3

La phase finale pour l'attribution du titre «D1 CADETTES PRE-REGIONALES » regroupe les 1er et 2ème des poule A et B.
Aller : 2ème de B contre 1er de A — 2ème de A contre 1er de B
Retour : 1er de A contre 2ème de B — 1er de B contre 2ème de A
La finale départementale opposera les deux vainqueurs.

ART. 4

Les équipes 2ème des poules A, B seront classées par "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer l'ordre d'accession EVENTUELLE au Championnat REGIONAL, lors de la saison 2011 / 2012.

ART. 5

Les équipes classées 8ème , 9ème et 10ème des Poules A, B, descendent dans leurs districts respectifs lors de la saison 2011 / 2012. Les équipes classées 10ème ne sont « pas repêchables ».

Les équipes 7ème des poules A, B seront classées par "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer l'ordre des descentes éventuelles en DISTRICT.

Les équipes 8ème et 9ème des poules A, B seront classées, respectivement, par "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer l'ordre de repêchage éventuel en D1 CADETTES PRE-REGIONALES .

NOTA : Lors de ces classements (Art 4 et 5), une équipe ayant eu une pénalité ou un forfait sera considérée comme ayant le plus mauvais point avérage.

ART. 6

Un Club qui descend de *REGIONAL* et qui possède une équipe réserve en *D1 CADETTES PRE-REGIONALES* verra cette dernière descendre automatiquement en *DISTRICT.*

ART. 7

Les Clubs doivent être en règle avec la charte d'arbitrage.

ART.8

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au : 01/02 janvier et 05/06 mars 2011

Le CDNBB a réservé 2 journées pour la formation, aucune dérogation ne sera acceptée pour les journées des : *18/19 septembre et 30/31 octobre 2010.*

ART. 9

Les dates des *PHASES FINALES* sont fixées : *Du 14 au 22 mai 2011*
***FINALE POUR LE TITRE* : 28/29 mai 2011**

.

a) ***Une joueuse non brûlée qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé les 2/3 des rencontres et si l'équipe considérée est 1ere réserve et ce, sur la totalité de la saison (1er et 2ème phases incluses si championnat en 2 phases)***

CETTE REGLE S'APPLIQUE EGALEMENT AUX MINIMES SURCLASSEES ET AUX CADETTES AYANT EVOLUE EN CATEGORIE D'AGE SUPERIEURE .

b) ***Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé 2/3 des rencontres (des 2 phases) jouées à partir de sa date de qualification et si l'équipe considérée est 1ere réserve.***

c) Une équipe déclarant forfait lors des phases finales se verra infliger une pénalité financière égale à 200% des Droits d'Engagement de la saison en cours.